Le Tarif de base est calculé en fonction de votre revenu (N-2) et de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille).

Merci de vous référer au document transmis en début d'année civile ou de vous rapprocher du secrétariat :

Mail : secretariat3@pep28.asso.fr - Tel : 02 37 31 29 35

Date limite d'inscription

et d'annulation :

04 Décembre 2026

Sous réserve

de places disponibles

POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUEE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT EST DU EN TOTALITE AUX PEP 28 (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours). De plus, l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 : www.lespep28.org

*Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible **accompagnée du règlement.***

Encaissement des règlements sur la semaine du 21/12/2026, possibilité de faire plusieurs chèques à la réservation avec indication d'encaissement au dos des chèques, premier encaissement à compter du 21/12/2026.

Les PEP 28 – La solidarité en action

Portes Euréliennes d'Île-de-France communauté de communes

Accueil de Loisirs

Fin d'Année 2026

La structure sera ouverte de 7h00 à 19h00.
L'accueil des enfants se fait entre 7h00 et 9h00,
et les départs entre 17h00 et 19h00.

FERMETURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LE 24/12/2026 à 17H30

Pour les enfants qui n'ont pas fréquenté les ALSH depuis la rentrée de septembre 2026, **un dossier d'inscription complet est à remplir** et à envoyer en même temps que les réservations pour les vacances de fin d'année.

Dossier téléchargeable sur le site des PEP28

www.lespep28.org

Fin d'Année 2026

(établir une fiche d'inscription par enfant)

Je soussigné(e) _____ titulaire de l'autorité parentale.
Demeurant à : _____
Désire inscrire mon fils, ma fille _____
Date de naissance _ _____

Auneau Bleury Saint Symphorien
(Ecole COURSAGET, Place du Champ de Foire - Tel 02 37 31 76 67)

Cocher les jours réservés

Semaine	Lundi 21/12	Mardi 22/12	Mercredi 23/12	Jeudi 24/12
21 au 24 Déc.				Fermeture 17h30

L'équipe des PEP28, vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'Année!

Informations Tarifaires

Les inscriptions sans règlement ne seront pas prises en compte

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI sera à fournir si pas déjà en notre possession) : ☐

Famille résidant au sein de la CCPEIDF et Umpeau (tarif avec repas) :

tarif de base (compris entre 7.38€ et 18.10€) ..... X ..... journée(s) = ... €

Famille dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF (tarif avec repas) :

tarif unique 25.34€ X ..... journée(s) = ... €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 4.40 €/journée :

- 4.40 € X ..... journée(s) = ... €

TOTAL (montant à régler) = ... €

PRIORITE

aux enfants résidants sur la Communauté de Communes de la **CCPEIDF**.

Les demandes d'inscriptions hors-CCPEIDF :

Seront prises en compte en fonction des places restantes à partir de la date butoir des inscriptions de la période soit le **04/12/2026** et dans l'ordre de réception des demandes. Inscription à faire sans règlement, le règlement sera à fournir si nous validons votre réservation.

Je règle en :

Chèque(s) n° :_____ le montant de : _____€
CESU 2026 / ANCV le montant de _____€
Espèces le montant de : _____€
CB le montant de :_____€ (au secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU)

Date + signature obligatoire des titulaires de l'autorité parentale :

L'inscription implique l'acception pleine et entière du réglement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 :
www.lespep28.org (en cas d'absence pour maladie, présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours).
Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible accompagnée **obligatoirement du réglement** qui sera encaissé la première semaine de chaque période sauf demande contraire de votre part.